



## INFORMATIONS UTILES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Madame, Monsieur, chers Élèves,  
Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition les documents et autres renseignements nécessaires pour la rentrée scolaire 2018/2019.

### REINSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS, PAIEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION

Nous vous invitons à remplir le [formulaire d'inscription / réinscription](#) (un formulaire par élève) et à nous le retourner dûment complété au secrétariat de l'académie (par fax, e-mail ou courrier).

- **Réinscription : clôture le 27 juin 2018. ATTENTION, passé ce délai, l'élève NON REINSCRIT perdra sa priorité à l'instrument.**
- **Nouvelles inscriptions : clôture le 30 septembre 2018** La fiche d'inscription doit être accompagnée d'une preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (copie du livret de mariage ou carte d'identité ou extrait de naissance).
- **Paiement du droit d'inscription : celui-ci doit être effectué avant le 30 septembre 2018. Pour qu'une inscription soit admissible, il est indispensable que nous soyons en possession de toutes les attestations nécessaires (ONEM, AWIQ, CAPAC, Syndicats, CPAS, composition de ménage, ...) avant le 20 octobre 2018.**
- ⓘ Nous n'envoyons pas de facture, il faut effectuer cette opération spontanément.

Les montants à payer sont les suivants :

Montant à payer :	Tarif réduit	
	avant le 30/09	Après le 30/09
Enfants nés en 2012 et 2013 (danse et diction uniquement)	30 €	40 €
Enfants nés entre 2011 et 2007	50 €	60 €
Elève (+ de 12 ans) inscrit dans l'enseignement primaire	50 €	60 €
Enfants nés entre 2006 et le 15/10/2000	104 €	114 €
Elève inscrit dans le secondaire ou études supérieures	104 €	114 €
Adultes nés avant le 15/10/2000	209 €	219 €
Maximum par famille (parents exceptés)	220 €	230 €
Chômeurs, etc...	voir verso formulaire d'inscription	

Compte bancaire : **BE10 0880 1574 4004**      **BIC : GKCCBEBB**  
(n'oubliez pas de mentionner en communication les **NOM et prénom de l'enfant inscrit**)

### PERMANENCE POUR LES INSCRIPTIONS

- **Académie de Welkenraedt** (secrétariat – 087/898011)  
Inscriptions : à partir du **lundi 27 août, de 14h à 17h00**  
Durant le mois de **septembre : du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h.**
- **Section de Battice** (locaux de l'école primaire)  
Inscriptions : permanence à **partir du 1 septembre : mercredi de 13h à 17h et samedi de 9h à 12h**  
**mardi et jeudi de 16h30 à 18h30**
- **Autres sections**  
Aux heures de cours de première année de formation musicale

### ÂGES D'ADMISSION

- Eveil musical : 5 ans
- Cours d'instruments et de formation musicale : 7 ans
- Cycle Adultes : 14 ans
- Danse classique : 5 ans
- Arts de la parole : 6 ans

## STRUCTURES ET ORGANISATION DES COURS

---

Le décret du 2 juin 1998 fixe l'organisation de l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR). Pour être considéré comme "régulier", un élève doit suivre un nombre **minimum** de périodes/semaine selon le domaine et la filière choisis :

Filière	Domaine de la Danse	Domaine de la Musique	Domaine des Arts de la parole
Filière préparatoire	1 période/semaine	1 période/semaine	1 période/semaine
Filière de formation	1 p/sem jusqu'en F4 2 p/sem à partir de F5	2 périodes/semaine	2 périodes/semaine
Filière de qualification	2 p/sem	2 p/sem suivies obligatoirement dans le domaine de la musique	2 p/sem suivies obligatoirement dans le domaine des arts de la parole
Filière de Transition	Filière non organisée dans notre établissement	5 p/sem suivies obligatoirement dans le domaine de la musique (2p/sem si obtention du diplôme final en formation musicale)	Filière non organisée dans notre établissement

① Les cours sont organisés en **périodes de 50 minutes**.

**Chaque élève instrumentiste est tenu d'assister à une période complète au cours d'instrument (50 minutes).**

① **Sauf disponibilité** dans certaines disciplines, **l'accès au cours d'instrument** n'est autorisé **qu'après une année de formation musicale**. (Nous vous contacterons personnellement en fonction du choix de l'instrument et des places disponibles durant le mois de septembre).

① Conformément au règlement d'ordre intérieur de l'académie les élèves **doivent** suivre le cours de musique de chambre :

- Minimum une année en filière de Qualification
- En filière de Transition le cours est obligatoire à partir de la T3

## REPRISE DES COURS

---

**! Samedi 1 septembre COURS SUSPENDUS : Assemblée générale du Conseil des Études !**  
**! Les cours reprennent à partir du LUNDI 3 SEPTEMBRE dans toutes les sections !**

- Réunion pour les élèves inscrits en **musique de chambre** (organisation des groupes) **le vendredi 07 septembre 2018 à 17h**
- Réunion pour les élèves inscrits en **chant variété** **le Vendredi 07 septembre 2018 à 19h00**
- Réunion pour les élèves inscrits en **ensemble instrumental** :
- **Section de Welkenraedt** :
  - **Orchestre à vents** : le mercredi **05 septembre 2018 à 18h10**
  - **Orchestre à cordes** : le vendredi **07 septembre 2018 à 18h30**
- **Section de Battice** : le samedi **08 septembre 2018 à 10h20**

## HORAIRES

---

Les horaires individuels sont établis avec les professeurs en fonction de leur grille horaire. La direction, le secrétariat, et les professeurs seront à votre disposition dès la première semaine de septembre pour répondre, si possible, à vos souhaits particuliers.

## DATES A RETENIR...

---

- Mercredi 20 juin 2018 : Journée « portes ouvertes » et concerts à Battice de 16h30 à 19h00
- Vendredi 22 juin 2018 : Concert des élèves à Plombières (Salle AMTF) à 18h00
- Samedi 23 juin 2018 : Journée « portes ouvertes » et concerts à Welkenraedt de 10h00 à 13h00
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 : Assemblée générale - **Cours suspendus**
- Lundi 3 septembre 2018 : **Reprise des cours dans toutes les sections**

Nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous accorderez à ce courrier, et vous souhaitons une excellente rentrée scolaire.

Mathieu MICHEL  
Directeur